

Communiqué de presse, le 13 décembre 2024

RÉFORME D'ACCÈS AUX ÉTUDES DE SANTÉ

L'Académie nationale de Pharmacie salue l'appel de la Cour des comptes à une simplification indispensable.

Particulièrement attendu par les universités et leurs unités de formation, les doyens des facultés de Pharmacie françaises et les académies de santé, le Rapport de la Cour des comptes publié le 11 décembre 2024¹, appelle à une simplification indispensable de l'accès aux études de santé, quatre ans après la mise en place de la réforme dite REES. Partageant les vives inquiétudes manifestées, à maintes reprises, par la Conférence des Doyens des Facultés de pharmacie², l'Académie nationale de Pharmacie appelait, encore récemment, à une évolution de l'accès aux études de santé, en particulier celles de Pharmacie³.

Manque de lisibilité de l'accès au parcours, hiérarchisation des filières de santé derrière la médecine ou encore appropriation difficile d'un système complexe conduisant à des disparités de formation en santé dans les universités françaises, les objectifs poursuivis par cette réforme présentaient un bilan particulièrement mitigé.

Dans une analyse exhaustive de près de 150 pages, la Cour des comptes préconise l'abandon du système PASS/LAS et analyse une série d'améliorations possibles. Elle recommande finalement une simplification pure et simple de l'accès aux études de santé et notamment, « le déploiement d'une voie unique d'accès aux études de médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie ».

En raison du temps nécessaire pour mettre en place un projet global finalisé et en raison du fort impact subi par la pharmacie et la maïeutique, la Cour reprend la proposition de la Conférence des Doyens, soutenue par l'Académie nationale de Pharmacie, d'expérimenter, dans un panel d'universités, un accès direct en pharmacie et en maïeutique post-bac depuis *Parcoursup*.

¹ V. Cour des comptes, « L'accès aux études de santé. Quatre ans après la réforme une simplification indispensable ». Rapport du 11 décembre 2024, 149 p. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2024-12/20241211-Lacces-aux-%C3%A9tudes-de-sante.pdf>.

² V. le Communiqué de la Conférence des Doyens des Facultés de Pharmacie du 8 octobre 2024, « [Face aux écueils de PASS/LAS, les Doyens de Pharmacie souhaitent à nouveau maîtriser leur mode de recrutement des étudiant.es](#) ».

³ V. Communiqué du 26 septembre 2022, « La réforme des études de santé met en péril la formation de futurs pharmaciens » ; Communiqué du 11 septembre 2023, « Réforme d'entrée dans les études : le déficit d'entrée en Pharmacie s'installe pour la deuxième année consécutive » et Communiqué du 11 octobre 2024, « Places vacantes en deuxième année : il est impératif de faire évoluer les modalités d'entrée dans les études de pharmacie ».

La mise en place d'un pilotage commun aux ministères concernés et l'harmonisation des parcours de formation en santé sont des étapes cruciales qui permettront d'endiguer le départ des étudiants vers l'étranger ou la vacance de places en deuxième année d'études de santé.

Face aux dysfonctionnements, aux incompréhensions et au manque d'appropriation d'une réforme délétère tant pour les étudiants que pour l'ensemble d'une profession, **l'Académie salue le travail exhaustif réalisé par la Cour des comptes, sa compréhension fine des enjeux soulevés par la réforme et espère instamment que sa voix sera entendue par les ministères concernés.**